

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

COMPTE-RENDU

Présents

Alain SUTRA, Martine SERRANO, Marie Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Nadège DENJEAN, Bastien PITARRESI, Marie Hélène BOUDENNE, Alain MANENC, Ginette CHALONS, Jean MACIEL, Philippe RODRIGUEZ, Georges LAGUERRE, Fabien QUERCI, Marie Josée DELCROIX, Florence CORTES, Rachid KHOIJANE, Jonathan CUBAL.

Procurations

Antoine VINHAS à Nadège DENJEAN. Elisabeth BOUSQUIÉ à Marie Hélène BOUDENNE, Emile CEBRIAN à Maïté BAULU.

Madame Marie Josée DELCROIX a été désignée secrétaire de séance.

Préalablement à la lecture de l'ordre du jour, le Maire souhaite donner des informations aux membres du Conseil Municipal.

1- Démission de Fiona BOUTTIER et installation de Jonathan CUBAL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Fiona BOUTTIER et rajoute : « Si je déplore le départ d'une femme du conseil, j'accueille avec grand plaisir Jonathan qui est impliqué depuis notre élection dans la vie municipale. Je lui souhaite la bienvenue pour son entrée officielle au conseil municipal de Tarascon. »

2- Félicitations à Alexandre Bernard pour son élection au Conseil Régional

« Je suis très heureux de l'élection d'Alexandre au Conseil Régional et fier de compter parmi nos membres un Conseiller régional. »

3- La ville a le vent en poupe économiquement parlant :

12 entreprises commerciales ont vu le jour, dans notre ville, depuis quelques mois :

7 qui concernent les métiers de bouche

- La brasserie DESTRAL (rue de la République)
- La sandwicherie/Kébab CHOUPI (rue de la République- AZARKAN)
- Katy and Cie : sandwicherie de produits de terroir (Cathy Coma) (rue de la République)
- Pizzeria SOTILLO (à emporter) Avenue Victor PILHES
- Le Marmiton (à emporter) (Alberto)
- Reprise de la Pizzeria MO (CHOAIKI/NEKRA)
- Food Truck le CROUSTET (TORRECILLAS/FAUP)

2 qui concernent la santé et le bien-être

- Massage et réflexologie (rue de la République)
- Cabinet Audition Conseil (10 place Jean Jaurès – M. Mansour SELMANI)

3 qui concernent des activités diverses

- Agence immobilière API (4 place Jean Jaurès – SAYO)
- Paysagiste Christine BIET (marché)
- Taxi Canal/Mena succession de Lima

A ces 12 activités, on peut ajouter :

- Le repositionnement et l'agrandissement de la station-service de Super U
- Le permis de construire, accordé à MacDo, avec début des travaux prochainement pour ouverture en automne.

Tous ces investissements privés apportent du dynamisme dans notre ville et surtout des créations d'emplois. D'ailleurs ceux qui critiquent sans cesse le Bourg-centre et pire, ceux qui s'y opposent, comment feraient-ils sans nous ?

Je suis personnellement heureux de voir combien ces investisseurs privés contribuent avec leurs fonds personnels sans aides particulières, au développement de notre ville comme nous y croyons, comme nous nous y sommes engagés, du moins les élus de la majorité.

Bientôt, nous pourrions partager le verre de l'amitié au pub/salon de thé que va ouvrir à l'automne notre collègue Floria GENTIL, place des CONSULS.

Intermarché ouvrira son nouveau magasin, l'opticien Castillo l'aura certainement anticipé. D'autres suivront assurément.

4- Les gros travaux se terminent et en particulier ceux de l'avenue Victor PILHES. D'autres débutent :

Après la phase 1 terminée en 2020, la phase 2 est en voie d'achèvement (celle qui part de la place Jean Jaurès et qui se termine au niveau de l'ancienne brasserie HÉBRA). Un peu moins de 700 000€ TTC.

La phase 3 (la fin de l'avenue) est programmée pour 2022

Les travaux de la restauration scolaire devraient commencer à l'automne pour une ouverture à la rentrée 2022/223.

Les études concernant la protection de la ville sont maintenant terminées et des propositions concrètes seront présentées à l'Etat pour protéger les secteurs du PEYREGUIL et de FLORALINE. Le fonds Barnier sera mobilisé (50% de subvention de l'Etat) mais compte-tenu des sommes exorbitantes nécessaires (autour d'un million d'Euros), l'étalement se fera sur une dizaine d'années.

5- Les animations font vibrer le cœur de notre cité

Grace à l'engagement fort de la Régie municipale d'Animations (Alain MANENC et Floria GENTIL), des associations culturelles et d'animations, Tarascon propose des activités de grande qualité tout au long de l'été. Les terrasses du Latino ont connu un réel succès ce week-end. Je vous invite à consulter le guide des animations pour suivre l'agenda de ces animations pour la plupart, gratuites et donc accessibles à tous.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Décisions municipales

N°2021-05 - Mise en place d'un tarif unique de 4€ à partir du 19 mai 2021 pour toutes les séances du mois de mai afin de promouvoir la fréquentation du cinéma de Tarascon.

N°2021-06- Mise en place d'un tarif unique de 5€ dans le cadre de l'organisation du festival d'avant-première du 9 au 15 juin 2021 sur présentation du Pass Télérama – Edition 2021 au cinéma de Tarascon.

Au sujet du cinéma, le Maire fait part au Conseil Municipal de l'expérience de cinéma en plein air, espace de la Libération. Les séances sont gratuites et répondent à une volonté de créer des activités sur la vieille ville.

I- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07.04.2021

Aucune observation n'est à apporter au compte-rendu. Le Maire le met au vote.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

II- Travaux sur le réseau public d'éclairage dans le cadre du réaménagement de l'avenue Victor PILHES.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau public d'éclairage doivent être réalisés dans le cadre du réaménagement de l'avenue Victor PILHES par le SDE 09.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 12 900 €.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

III- Approbation de la convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie de la commune par le Syndicat des eaux du SABARTHÈS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège (SDIS 09), il convient de pouvoir contrôler et entretenir l'ensemble des poteaux d'incendie de la commune, qui sont au nombre de 51, pour une meilleure gestion et garantir leur bon fonctionnement en cas d'intervention.

Pour cela, le Syndicat des Eaux du SABARTHÈS se propose d'être un partenaire du contrôle et de l'entretien des poteaux d'incendie de la commune à travers une convention.

Ce service rendu par le Syndicat des Eaux du SABARTHÈS à la commune entraîne une rémunération à hauteur de 49 € HT par poteaux d'incendie.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

IV- Demande de subvention au District de Football de l'Ariège pour le nouveau système d'arrosage du Stade de l'AYROULE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation des travaux relatifs à un nouveau système d'arrosage intégré et alimenté par la rivière programmés en 2022 qui vont permettre d'améliorer la qualité du terrain et répondre aux attentes légitimes de toutes les équipes qui utilisent ce stade. Il laisse la parole à Alexandre BERMAND qui a travaillé sur ce dossier et qui explique que ce projet a été mûrement réfléchi et réalisé dans le respect de la réglementation exigée par les différentes instances administratives de l'Etat. Bastien PITARRESI poursuit en mettant en avant les économies que va pouvoir faire la commune sur sa consommation d'eau.

Le Maire précise qu'après un échange avec le Président du District de Football de l'Ariège, le dossier est éligible à une subvention plafonnée à 15 000 €.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les démarches nécessaires au dépôt de cette demande de subvention sur la base du projet présenté estimé à 53 000 € H.T.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

V- Demande de subvention au titre des amendes de police – Année 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes, qui permet aux collectivités de demander l'aide du département pour soutenir des projets relatifs à la sécurité routière.

Le projet présenté consiste à l'installation de radars pédagogiques sur deux routes départementales en lien avec le service des routes du Conseil Départemental de l'Ariège.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du produit des amendes de police à hauteur de 30 % du montant hors taxes pour l'opération suivante :

Installation de 2 radars pédagogiques :

- **Avenue PEYREVIDAL**, dont l'implantation s'inscrit dans le cadre d'une réflexion générale sur la gare avec plusieurs partenaires.
- **BANAT (traversée du village)**

Le devis correspondant s'élève à 4 195 € H.T – 5 034 € TTC.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

VI- Demande de subvention pour les travaux de réfection de la chapelle de Notre Dame de SABART

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de la chapelle Notre Dame de SABART le 8 juin dernier, par les services de la DRAC Midi-Pyrénées et de l'UDAP09, il est impérativement nécessaire, pour préserver l'édifice, de réaliser des travaux de strict entretien et de dé-végétalisation qui occasionne des fuites d'eau.

Pour l'année 2021, le montant de cette prestation est estimé à 5 670 € H.T.

Il propose de solliciter l'aide de la DRAC Occitanie, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Montant de travaux	5 670 €	Subvention DRAC	2 268 €	40%
		Subvention Région Occitanie	1 134 €	20%
		Subvention Département de l'Ariège	1 134 €	20%
		Reste à charge de la commune	1 134 €	20%
TOTAL	5 670 €	TOTAL	5 670 €	

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

VII- Instauration de la tarification sociale pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2018, l'Etat a instauré une tarification sociale dans les territoires ruraux fragiles, notamment pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale – Péréquation.

A travers ce programme, l'Etat souhaite alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas des enfants et donner à chacun les moyens de la réussite. La tarification sociale est une des mesures mise en place en 2019 avec les petits déjeuners gratuits à l'école.

La collectivité qui décide d'instaurer la tarification sociale est aidée par l'Etat qui lui verse 3€ par repas facturé, pour compenser la perte financière de celle-ci

Il explique que sa proposition est motivée par la difficulté que de plus en plus de parents rencontrent pour payer la cantine de leur(s) enfant(s) même si le prix du repas est à 2.70 €. Le comptable public est de plus en plus confronté à des impayés.

Il souligne le travail remarquable réalisé par Eric D'ALMEIDA et le remercie.

Ce système implique que :

- Une tarification sociale des cantines comporte au moins trois tranches.
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas.

Après avoir reçu les parents d'élèves et les associations caritatives, le Maire propose d'instaurer ce dispositif dans la commune à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 selon les modalités suivantes :

Quotient familial	Tarifs 2021-2022
De 0 à 530	0 €
De 531 à 1000	0.50 €
+ de 1000	1 €

Monsieur le Maire précise que la 1^{ère} et 2^{ème} tranche correspondent à la majorité des familles.

Il donne pour information des exemples significatifs en ce qui concerne les économies réalisées par les familles. « La cherté ne sera plus un argument pour ne pas mettre les enfants à la cantine » souligne le Maire.

Le principe de la demi-pension sera proposé aux familles afin de les inciter à mettre régulièrement leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire.

Un règlement intérieur sera transmis aux parents d'élèves récapitulant l'ensemble des modalités de ce dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que cet effort s'inscrit dans la Politique Sociale voulue par la municipalité. « Nous, c'est dans les actes que nous sommes humanistes et nous le prouvons ! ».

Nadège DENJEAN rappelle que ce dispositif est dans la continuité de la gratuité des fournitures scolaires instaurée maintenant depuis quelques années. Il y a un fort engagement « pour les enfants qui sont les citoyens de demain ».

Une rencontre sera organisée avec Madame le Maire de RABAT LES 3 SEIGNEURS qui souhaite engager également une réflexion sur l'instauration de la tarification sociale.

Pour conclure, Marie-Hélène BOUDENNE évoque le travail partagé sur cet engagement avec les ALAE, les parents d'élèves et les associations caritatives.

Monsieur le Maire souhaite que d'autres communes du canton puissent faire de même afin d'instaurer le principe d'équité des enfants et des familles sur tout le territoire.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

VIII- Adhésion au plan intercommunal de randonnée du Pays de Tarascon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence du Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre du Pays de Tarascon, lequel a pour objectif premier de valoriser une sélection des sentiers communaux du territoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Alexandre BERMAND qui explique que la gestion de ce réseau, c'est-à-dire l'entretien courant, la veille, la mise en place de signalétiques, comme la valorisation est alors assurée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et qu'afin d'optimiser la gestion du Plan Intercommunal de Randonnée Pédestre, il est indispensable de conventionner avec la Communauté de Communes afin de définir clairement les engagements de chaque partie, l'objectif étant d'arriver à l'uniformisation d'une charte départementale.

A ce titre, Monsieur le Maire complète en disant qu'un panneau sera posé au pied de la Tour SAINT MICHEL.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

IX- Signature de la convention pour appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Monsieur le Maire donne la parole à Nadège DENJEAN, adjointe déléguée aux affaires scolaires, qui explique que la mise en place d'un socle numérique est un outil qui facilite la communication entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves, engendrant ainsi des échanges plus fluides par exemple pour la récupération des dossiers pédagogiques. C'est également un espace dédié à toutes les structures gravitant autour de l'école tels que ALAE, cantine scolaire, etc...

Nadège DENJEAN souligne le fait que le matériel choisi a été « pesé et pensé avec les enseignants ».

Un accompagnement de l'Espace Initiative Locale est prévu pour apprendre aux parents qui le souhaitent à utiliser cet outil. Le départ définitif de l'opération est programmé pour janvier 2022. Pour terminer, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la distribution des fournitures scolaires se déroulera le 30 août prochain et que dans le même temps, les parents seront invités à communiquer leur quotient familial dans le cadre de la mise en place de la tarification sociale pour la cantine scolaire.

Des interprètes seront également présents afin de faciliter l'information auprès des parents qui ne parlent ou ne comprennent pas bien le français.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

X- Vente de terrains à la SCI PAOLIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SCI PAOLIN, représentée par Monsieur HAMI Mehdi, gérant du magasin INTERMARCHÉ qui cherche à se reloger, souhaite se porter acquéreur des parcelles relevant du domaine privé de la commune en vue de l'implantation du futur magasin INTERMARCHÉ.

Monsieur le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme a été modifié en ce sens en Communauté de Communes qui en a la compétence.

Les parcelles concernées se trouvent en Section B n° 740-771 et 773 pour une superficie de 804 m² au lieu-dit l'AYROULE.

Monsieur le Maire précise cependant que cette cession a fait l'objet d'une consultation de France Domaine qui selon les textes doit nécessairement être requise, sans que l'évaluation soit obligatoirement suivie.

Cette opération contribuant au développement des activités commerciales et au renforcement d'une dynamique de territoire, le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis des Domaines qui estime la valeur vénale à 29 640 € HT, soit 35 568 € TTC.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

Florence CORTES se dit ravie de cette nouvelle et demande si la construction d'une station-service est prévue. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'espace sur ces parcelles et qu'un autre endroit est recherché à l'extérieur du centre-ville pour son implantation.

XI- Cession de parcelles communales

Monsieur le Maire fait l'historique de la propriété JOUCLA- PRÉSSERAS au Conseil Municipal en expliquant que les baraques situées sur les parcelles Section A n°1430 et 1474 d'une superficie totale de 96 m², situées en bordure de l'avenue François LAGUERRE, appartenaient à la commune et ont été détruites.

Depuis de nombreuses années, la SCI Les Violettes, représentée par Monsieur Claude EJARQUE, utilise ces 2 petites parcelles enclavées et liées au parking de sa résidence.

Afin de régulariser cette situation, le Maire propose au Conseil Municipal de céder les parcelles à l'euro symbolique.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XII- Taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération devant fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade qui peut varier entre 0 et 100 %, Monsieur le Maire propose de fixer, à partir de l'année 2021, les taux à 100% pour l'ensemble des grades de la collectivité.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XIII- Création de poste suite à des avancements de grade

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des avancements de grade, il convient de procéder à la création d'un poste **Catégorie C - 1 poste d'adjoint Technique Principal 1^{ère} classe**

Le Maire précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XIV- Création d'un emploi permanent d'attaché territorial principal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'attaché territorial principal, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2021, correspondant au poste d'adjoint au directeur de l'Espace Initiative Locale,

Le Maire précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XV- Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2021, correspondant au poste de responsable du secteur Jeunesse.

Le Maire précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XVI- Modifications du régime indemnitaire de la Filière Animation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la création du poste d'adjoint d'animation, il faut modifier le régime indemnitaire de la filière animation.

Groupe de fonctions C1 - Emplois : Responsable de secteur - Plafond indicatif règlementaire : 11 340 €.

Groupe de fonctions C2 - Emplois : Agent d'exécution - Plafond indicatif règlementaire : 10 800 €.

Pour 23	Contre /	Abstention /
----------------	-----------------	---------------------

XVII- Questions et informations diverses

- Florence CORTES demande si le PASS SANITAIRE sera demandé dans les manifestations culturelles. Le Maire répond qu'une réponse pourra être donnée après le conseil des ministres du 21 juillet.
Monsieur le Maire craint toutefois que le festival du rire soit remis en cause en cas d'application d'une jauge. Il est inquiet pour le cinéma et pour les autres animations.
- Monsieur le Maire remercie les élus qui se sont engagés pour l'organisation du centre de vaccination. Toutes les conditions sont réunies pour que la population puisse se faire vacciner sans condition d'âge, basées uniquement sur le volontariat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h 40.

La secrétaire de séance,
Marie Josée DELCROIX

